

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 4 mai 2026

Le Conseil municipal de Pommard, dûment convoqué le 29 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire le 4 mai 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick CLEMENCET, maire.

Étaient présents : Patrick CLEMENCET, Delphine WHITEHEAD REBOURGEON, Benoît LAHAYE, Céline BOUILLERET, David REBOURGEON, Catherine SYMON, Vincent JACQUELIN, Marielle HUBER VERDEREAU, Philippe GIRARD, Julien LEGOUX, Margaux BOURBON.

Secrétaire de séance : Didier LEFEBVRE

Quorum : 6 – Le quorum est atteint, le conseil peut délibérer.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ Élection de la Commission d'Appels d'Offres
- 2/ Préparation de la cérémonie du 8 mai
- 3/ Photogrammétrie des murs de soutènement de l'Avant-Dheune
- 4/ Questions diverses

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal les comptes rendus des séances du 20/03/2026 et du 03/04/2026. Les deux comptes rendus ne soulevant aucune observation, le conseil municipal les adopte à l'unanimité.

1 / DÉLIBÉRATION : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'appel d'offres est une commission obligatoire. Elle intervient dans le cadre de marchés publics dont le montant est supérieur au seuil européen, soit 5 404 000 €.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, elle comporte, en plus du maire, qui en est le président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Les membres de la commission d'appel d'offres sont élus :

- parmi les membres du conseil municipal,
- au scrutin de liste
- à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A composée de :

- membres titulaires : M. Benoît LAHAYE, Mme Marielle HUBER, Mme Delphine WHITEHEAD
- membres suppléants : M. Philippe GIRARD, Mme Céline BOUILLERET, M. David REBOURGEON

Liste B composée de :

- membres titulaires : Mme Margaux BOURBON
- membres suppléants : M. Julien LEGOUX

Il a été procédé au vote à main levée. Les résultats sont les suivants :

1°) - Membres titulaires :

- sièges à pourvoir (SAP) : 3
- suffrages exprimés (SE) : 11
- Quotient électoral (QE) : 3,66
- nombre de voix obtenues par la liste A (VA) : 9
- nombre de voix obtenues par la liste B (VB) : 2

Répartition des sièges : le nombre de sièges obtenus (SO) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

- Liste A : $VA/QE = 9 / 3,66 = 2,45$
- Liste B : $VB/QE = 2 / 3,66 = 0,54$

Cette première répartition permet :

- **à la liste A d'obtenir 2 sièges**
- à la liste B d'obtenir 0 sièges

Le total des sièges pourvus est de : 2 sièges

Attribution du siège restant :

- le reste de la liste A est égal à : $VA - (SOA \times QE) = 9 - (2 \times 3,66) = 1,68$
- le reste de la liste B est égal à : $VB - (SOB \times QE) = 2 - (0 \times 3,61) = 2$

La liste B ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

2°) - Membres suppléants

- sièges à pourvoir (SAP) : 3
- suffrages exprimés (SE) : 11
- Quotient électoral (QE) : 3,66
- nombre de voix obtenues par la liste A (VA) : 9
- nombre de voix obtenues par la liste B (VB) : 2

Répartition des sièges : le nombre de sièges obtenus (SO) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

- Liste A : $VA/QE = 9 / 3,66 = 2,45$
- Liste B : $VB/QE = 2 / 3,66 = 0,54$

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 2 sièges
- à la liste B d'obtenir 0 sièges

Le total des sièges pourvus est de : 2 sièges

Attribution du siège restant :

- le reste de la liste A est égal à : $VA - (SOA \times QE) = 9 - (2 \times 3,66) = 1,68$
- le reste de la liste B est égal à : $VB - (SOB \times QE) = 2 - (0 \times 3,61) = 2$

La liste B ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

3°) Sont élus à la commission d'appel d'offres

- Membres titulaires : M. Benoît LAHAYE, Mme Marielle HUBER, Mme Margaux BOURBON
- Membres suppléants : M. Philippe GIRARD, Mme Céline BOUILLERET, M. Julien LEGOUX

2/ PRÉPARATION DE LA CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai a été annoncée sur Panneau Pocket. L'horaire habituel a été avancé afin de permettre à une association beaunoise de participer à l'animation de la cérémonie avec des jeeps et des figurants en costumes d'époque.

En partenariat avec l'école, deux élèves liront le discours du ministre. Les enfants participeront également à la cérémonie en interprétant le *Chant des Partisans* ainsi que *La Marseillaise*. Ils seront accompagnés par Blanche Jouannic, chanteuse du village.

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur au Caveau, organisé par le Souvenir Français. L'Historial de la Mémoire et de l'amitié franco-américaine de Beaune est intervenu à l'école mardi dernier dans le cadre de la préparation de l'événement.

Une exposition de documents datant de la seconde guerre mondiale est également en préparation. Présentée sur un ou deux panneaux à l'entrée du Caveau, elle permettra de mettre en valeur des archives historiques. Les documents devront être transmis aux instituteurs afin qu'ils puissent être expliqués et étudiés avec les élèves.

L'installation de l'exposition sera assurée par Mme SYMON à partir de 10 h.

L'ensemble des conseillers municipaux sera présent et participera au service.

3/ PHOTOGRAMMÉTRIE DES MURS DE SOUTÈNEMENT DE L'AVANT-DHEUNE

Monsieur Philippe GIRARD présente le document relatif à l'étude des murs de soutènement de l'Avant-Dheune.

La rivière de l'Avant-Dheune traverse le village de Pommard. L'ensemble de cette section est canalisé et comporte une série d'ouvrages d'art vieillissants. Une étude concernant les murs de soutènement de la rivière a été engagée par l'ancienne municipalité et confiée à l'entreprise PMM, spécialisée dans le diagnostic des ouvrages vieillissants et la surveillance des ponts.

Considérant qu'une défaillance de ces ouvrages pourrait entraîner des dégâts matériels et humains, et engager la responsabilité de la commune, un diagnostic des pathologies des murs a été demandé

afin de déterminer les décisions à prendre. Les travaux éventuels sont à la charge du propriétaire de la parcelle soutenue par le mur. Les murs longeant la RD 17 relèveraient ainsi de la responsabilité du Département.

Le périmètre étudié s'étend du pied des Arvelets jusqu'au cimetière, soit environ 1,5 km, et a été divisé en trois zones. Les ouvrages concernés sont majoritairement des murs poids.

La photogrammétrie a révélé plusieurs pathologies nécessitant une réhabilitation rapide afin d'éviter l'aggravation des désordres constatés. Le survol par drone a permis d'établir un document précis facilitant les prises de mesures et le suivi des ouvrages.

Un nettoyage de la rivière est préconisé. Ce point devra être abordé avec le syndicat de rivière, déjà sollicité par le passé. Celui-ci n'avait pas retiré certains arbrisseaux au motif qu'il convenait de maintenir de la végétation dans le lit de la rivière. Toutefois, les racines des arbres détériorent les murs de soutènement, ce qui pose un problème important. Il conviendra donc de définir clairement le cadre juridique et les responsabilités de chacun.

L'ampleur des travaux à mener est considérable et ne peut être laissée à la seule charge du cantonnier. Il a également été rappelé que la végétation ralentit l'écoulement de la rivière, élément qui doit être pris en compte dans la réflexion globale.

Le sujet devra être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine commission travaux afin d'engager rapidement une réflexion et un plan d'action. La réglementation impose par ailleurs un nouveau diagnostic tous les six ans.

Il serait judicieux de prévoir chaque année une enveloppe budgétaire dédiée afin de réaliser progressivement les travaux nécessaires et d'assurer un suivi régulier des ouvrages.

Le coût de l'étude s'élève à environ 13 000 €.

4/ Questions diverses

Spéléo club

La commune attribue en principe une subvention de 200 € aux associations. Concernant le club spéléo, la commune met gratuitement à sa disposition un local correspondant à l'ancien garage des pompiers. Elle prend également en charge les consommations d'eau et d'électricité, notamment l'alimentation en triphasé installée à la demande de l'association pour l'utilisation d'un matériel particulièrement énergivore. Le club utilise notamment des burins électriques dans le cadre de travaux de creusement destinés à la recherche d'une rivière souterraine.

Il est proposé de rencontrer les représentants de l'association afin d'échanger sur leur fonctionnement et leurs besoins. Il est rappelé qu'il s'agit de la seule association de Pommard bénéficiant d'un local mis à disposition par la commune, ce qui pose la question d'un équilibre avec les autres associations communales. Il est envisagé de demander au club le nombre de ses adhérents ainsi que des éléments relatifs à son budget.

Il pourrait également être demandé à l'association de participer davantage aux animations organisées par la commune. Le club prenait autrefois part aux festivités du 13 juillet en proposant notamment des baptêmes de plongée, mais cette animation a été arrêtée faute d'un nombre suffisant de participants.

Tremplin musical du pays beaunois

Le Pays Beaunois lance un appel à candidatures pour les nouveaux talents. Les inscriptions sont possibles jusqu'à fin mai. Relayer l'information sur Panneau Pocket.

Moustique Tigre

La propagation du moustique tigre dans la région est jugée préoccupante.

Monsieur Julien Legoux est désigné référent pour cette question.

Adhésion de la commune à l'Association des Climats de Bourgogne

Une participation annuelle de 50 € est demandée par l'Association des Climats de Bourgogne. Le Conseil municipal autorise le paiement de cette participation.

CCID

La commune doit procéder au renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs. Celle-ci doit notamment statuer sur le calcul des impôts ou le classement des propriétés soumise à l'impôt.

Les membres de cette commission doivent être choisis parmi les contribuables de la commune. Il est nécessaire de désigner six membres titulaires et six membres suppléants.

Il est proposé de prendre contact avec les anciens membres afin de connaître leur souhait de poursuivre leur participation à cette commission.

Parmi les conseillers présents, Monsieur Girard, Madame Huber et Madame Whitehead se proposent dès à présent en qualité de titulaires, tandis que Monsieur Legoux se porte candidat comme suppléant.

Bière Truck

La dernière séance du Beer Truck semble s'être globalement bien déroulée, mais plusieurs riverains ont de nouveau fait part de leurs plaintes.

Il y a trois semaines la situation avait quelque peu débordé : divagation de chiens, nuisances et plaintes de voisinage. Ces incidents avaient conduit à l'annulation de la venue prévue la semaine suivante.

Il est demandé au gérant de veiller davantage au maintien de l'ordre et d'envisager une fermeture plus tôt. Un effort particulier devra être fait afin de mieux réguler les comportements après la fermeture de l'établissement.

La question d'un éventuel changement d'emplacement est également évoquée. Il est proposé de revoir le gérant afin d'échanger avec lui sur ces différents points.

Il est rappelé que, malgré les difficultés rencontrées, cette animation contribue à la vie du village et qu'il serait regrettable d'y mettre fin.

Par ailleurs, le Beer Truck organise une soirée au parc le 7 mai et sollicite une participation financière de la commune à hauteur de 250 € pour la présence d'un gardien. Cette demande est refusée.

Feux de forêts : appel à la vigilance

La Préfecture lance un appel à la vigilance sur les feux de forêt. Dans ce cadre, un devis a été demandé pour la remise en état de la bande coupe-feu située sur La Chaume de Pommard.

Panneaux STOP

Un devis a été demandé à l'entreprise Signature pour deux panneaux STOP qui sont à changer.

Pom'Bike

Des riverains ont signalé une gêne liée à l'implantation de certaines pancartes du commerce, qui nuisent à la visibilité.. Il a été décidé de rappeler au responsable les règles en vigueur et de veiller à une implantation plus adaptée des supports de signalisation.

Comité des fêtes

La création d'un comité des fêtes a été actée, afin de dynamiser les animations locales. Dans ce cadre, il a été souligné la qualité de l'affiche réalisée pour la réunion publique du 3 juin, qui contribue à valoriser les initiatives communales.

Pom'art vital

L'association Pom'art vital a sollicité l'installation d'un banc pour permettre la tenue d'activités en extérieur. Cette demande implique la suppression d'un arbuste situé dans la cour devant la salle. Le conseil a donné son accord.

Plan Local d'Urbanisme

S'agissant du Plan Local d'Urbanisme (PLU), les documents seront transmis aux membres du conseil municipal afin d'assurer un suivi précis de l'avancement du dossier. Une commission sera prochainement réunie pour poursuivre le travail.

ArtKaravan

La commission Enseignement s'est réunie et propose une intervention d'**ArtKaravan** le 2 juillet. Ce bus itinérant proposera des animations artistiques en journée pour les élèves, puis en soirée pour le grand public. Les enseignants ont donné leur accord. Le coût de cette prestation s'élève à 1 € par habitant, soit 445 €. Une salle devra être mise à disposition pour la journée.

Rénovation des tableaux de l'église

M. Rebourgeon propose de relancer la vente du livre consacré à Pommard afin de contribuer au financement des travaux. Il suggère de proposer ces ouvrages dans les commerces et les domaines viticoles, ainsi que d'organiser des concerts dans l'église, permettant à la fois de générer des fonds et de renforcer le lien social.

Amiante

Un point a été fait sur la présence d'amiante dans le préfabriqué de l'école. Le diagnostic a confirmé l'absence de matériaux amiantés, ce qui permet d'envisager son démontage dès cet été. Le matériel pourra être revendu au profit de l'école.

Lampadaires route d'Ivry

Concernant les lampadaires de la route d'Ivry, il a été rappelé que leur installation avait été prévue par l'ancienne municipalité selon les préconisations techniques du SICECO. Leur implantation et leur hauteur varient en fonction des besoins d'éclairage, ce qui explique leur différence avec les lanternes existantes. Un devis pour le remplacement a été adressée et soumis à l'aval du Président du SICECO, mais celui-ci ne pourra pas bénéficier de subventions. Un chiffrage est en cours, et toute décision devra être arbitrée en fonction des priorités budgétaires.

Alambic

M. Legoux indique qu'il a entendu dire que l'Alambic serait supprimé l'année prochaine. Aucune décision de suppression n'a été prise. Toutefois, des nuisances et des problèmes récurrents de nettoyage ont été constatés ces dernières années. Il a également été relevé un manque d'anticipation dans la communication des dates d'installation. Une révision de la charte d'utilisation apparaît nécessaire. Une proposition de déplacement vers le parc a été refusée par le prestataire en raison d'un manque de visibilité.

Maison France Services

M. Legoux informe le Conseil que son équipe souhaitait mettre en place une maison France Services dans les locaux de la Poste de Pommard. Des subventions pouvant atteindre 50 000 € sont

envisageables, mais une étude préalable devra être menée avec La Poste afin de vérifier la faisabilité du partage des locaux. Il est demandé à M. LEGOUX de présenter le dossier au prochain conseil.

Locaux de l'ancienne école

Monsieur Legoux souhaitait avec son équipe déplacer la cantine scolaire dans les locaux de l'ancienne école. Il a été rappelé que le trajet actuel entre l'école et la Cure est apprécié des enfants, sécurisé et bien encadré. Par ailleurs, les enseignants souhaitent utiliser les locaux de l'ancienne école pour des activités pédagogiques, notamment en informatique et en musique.

Rénovation de la Cure

Monsieur Legoux interroge le Conseil sur l'évolution de la rénovation du bâtiment de la Cure. Les travaux progressent : les fenêtres du premier étage ont été en partie remplacées, les volets sont en cours de changement et les chéneaux ont récemment été révisés. Le portail d'entrée a été rénové et des barrières de protection pour les enfants ont été installées aux abords des caves. D'autres sont en cours de réalisation.

Circulation de la rue Notre-Dame

Le stationnement rue Notre-Dame a été évoqué et devra faire l'objet de précisions ultérieures après consultation des riverains.

Pique-nique communal

La relance d'un pique-nique communal a été proposée, cet événement ayant été abandonné par le passé faute de participation. Il pourrait être organisé le 28 juin, avec des animations telles que des parties de tarot ou de scrabble afin de favoriser la convivialité.

Enrobés de la RD17

Concernant les travaux sur la RD17, la réfection des trottoirs interviendra après l'enfouissement des réseaux, afin d'éviter toute dégradation prématurée. La fin de ces travaux est prévue pour le 10 juin, avant le lancement des études de tassement.

Festivités du 13 juillet

Les festivités du **13 juillet** sont en préparation. Le feu d'artifice sera assuré par Benoît Lahaye, artificier.

Heure de fin : 21h17